

Évaluation professionnelle des enseignants



La nature de l'évaluation des fonctionnaires de l'État ayant un statut particulier (c'est le cas des enseignants), a été modifiée par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010.

Le pacte de carrière que Monsieur CHATEL n'a pas réussi à faire signer par une seule organisation syndicale prévoit une évolution de l'évaluation des enseignants.



Pour lancer la concertation sur la mise en œuvre de cette mesure, le ministère a fait procéder à une enquête par un cabinet privé, ALIXIO, appartenant au groupe de Raymond SOUBIE, ancien conseiller social du président de la République.



Alors que tous les enseignants français (800 000) avaient été, en principe, informés de la possibilité de participer à une enquête concernant l'évolution de l'évaluation des enseignants, seuls 4 200 se sont portés volontaires, selon des déclarations du ministre à la presse, pour répondre à cette enquête.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces simples premières données.

On peut légitimement penser que les 795 800 enseignants qui, ayant reçu le message, ne se sont pas portés volontaires pour participer à l'enquête, ne sont pas particulièrement favorables à une modification de l'évaluation des enseignants.

Nous sommes loin de « l'engouement »

évoqué par le ministre puisque le nombre de volontaires correspond à 0,5 % du nombre total des enseignants.

Les 4 200 enseignants volontaires ne correspondent pas à un échantillonnage représentatif de la profession tel que défini, par exemple, par les instituts de sondage.

Dès lors, les proportions de personnels favorables à une rémunération « au mérite » n'ont plus de sens, chacun des collègues interrogés s'estimant bien entendu plus « méritant » que ses collègues.



Des négociations devraient très prochainement s'engager avec le ministère pour une conclusion à la fin de l'année civile 2011.

Nous saurons y exprimer et y défendre le point de vue de la majorité des enseignants de terrain qui attendent une juste, et donc conséquente, revalorisation de l'ensemble de la profession.

Syndicalisme patronal



Les cotisations des adhérents (entreprises) du MEDEF représentent 64 % des 36,29 millions de recettes de ce syndicat patronal.

Les 12,28 millions d'euros restants proviennent de subventions versées à des titres divers par de multiples organismes officiels au titre de la formation, du logement et par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

En outre, le MEDEF reçoit plusieurs centaines de milliers d'euros pour sa gestion de l'APEC, pour les retraites complémentaires de l'AGIRC et de l'ARRCO...

Le SNCL, lui, ne vit que des cotisations de ses adhérents !



La FAEN se renforce



Quatre syndicats indépendants ont décidé de rejoindre la FAEN au sein de laquelle ils continueront de mener leur action syndicale. **Ils se reconnaissent** dans ses revendications et apprécient qu'elle respecte leur identité.

De la danse du scalp au bal des « repentis »

Une démarche à l'opposé de celle de la **fédération FO de l'Éducation nationale** qui, faute d'avoir été capable d'attirer ces mêmes syndicats par idéologie et volonté d'hégémonie, s'est lancée dans **une vaste entreprise de débauchage**, selon des techniques politiques solidement éprouvées.

A leur tableau de chasse, en guise de trophées, **un ancien Président du SNALC** (mis en minorité dans son organisation) et **deux anciens membres du Bureau national du SNCL** appartenant à la section de Nantes.

Ces adeptes du « mercato » syndical sont également largement **exhibés comme des « bêtes de foire »** en trônant complaisamment sur différentes photos largement diffusées.

Des textes de **ces « repentis » du syndicalisme** sont également largement diffusés par FO. Textes dans lesquels, après des décennies d'obscurantisme, ils dévoilent à leurs collègues la révélation de la vérité syndicale qui vient de leur être faite sur le tard.

C'est pitoyable et pathétique !

Fermetures de postes : de la fiction à la réalité

Pour faire accepter par l'opinion sa politique de fermetures de postes reconduites années après années depuis maintenant huit ans, le gouvernement affirme que ces fermetures ne nuisent en rien à la qualité de l'enseignement.



Nos collègues sont scandalisés par de telles affirmations mais sont parfois démunis pour prouver l'inverse.

Voici quatre exemples, parmi d'autres, qui démontrent concrètement le contraire des déclarations gouvernementales :

- Les 16 000 fermetures de postes de la rentrée 2010 ont fait disparaître tous les postes de stagiaires.

Résultat : 16 000 jeunes enseignants inexpérimentés, affectés sur des postes à temps plein, recevant le peu de formation professionnelle qui reste en surcharge de service, stressés, et très peu disponibles pour leurs élèves.

- Les fermetures de postes dans le premier degré effectués lors des rentrées précédentes ont eu pour conséquence de réduire le nombre des maîtres suppléants et donc de rendre les remplacements plus difficiles et moins fréquents.

- D'autres suppressions de postes dans le premier degré ont entraîné la fermeture de postes RASED, occupés par des enseignants spécialisés dans la prise en charge d'élèves en grande difficulté, pour lesquels le ministère prétend pourtant développer l'aide apportée.

- Les suppressions découlant de la réforme de la voie professionnelle et de la réforme des lycées entraînent des regroupements d'options, l'augmentation des effectifs des classes et donc une diminution du temps que chaque enseignant peut accorder à chacun de ses élèves.



Bien entendu, à chaque fois, les conditions de travail des personnels se trouvent aggravées...

Arguments à développer autour de vous sans modération !